



ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE

Association loi 1901 à caractère socioprofessionnel,
culturel et patrimonial

Représentant de la SPPEF – Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France-, Membre de la FNASSEM – Fédération des associations du Patrimoine-

st-fiacre@caramail.com
www.loire-baratte.com

*Les « Mangeux d'ail » ont construit
leurs longues maisons et semé dans
le limon de la Loire.....*

**GESTION ECOLOGIQUE DES FOSSES
ZONE HUMIDE DE LA BARATTE – NEVERS- SAINT-ELOI (Nièvre)
RENCONTRE TERRAIN du 14 septembre 2007
Compte-rendu**

Auteur : Brigitte Compain-Murez, présidente de l'association Saint-Fiacre Loire-Baratte

<p>Participants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Association Saint-Fiacre Loire-Baratte :- Mme Compain-Murez, présidente, MM. Jean Goby et François Murez, membres du conseil d'administration- M. Jean-Claude Laleure, expert naturaliste,- Ville de Nevers : Mmes Bazin, élue, Bourbao chargée de mission développement durable, Subirana, directrice de l'environnement, Melle Vallet, MM. Chambenois, Dion, Rouffiac, Directeur adjoint de l'environnement- Commune de Saint-Eloi : M. François Moreau <p>Annexes :</p> <ul style="list-style-type: none">- proposition de cahier des charges de M. Laleure, expert faunistique- article de presse « Le journal du Centre »	<p>Destinataires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Ville de Nevers : MM. Boulaud, sénateur-maire de Nevers, Chambenois, Dion, Rouffiac, Mmes Bazin, Bourbao, Subirana, Vallet,- Commune de Saint Eloi : MM. Duly maire de Saint-Eloi, Moreau, Legrand- M. Laleure, expert naturaliste- DIREN Bourgogne : Mme Levraut, M. Rouillac- Conseil Régional de Bourgogne : Mme Munier- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable : Mme Bergeal- Association Saint-Fiacre Loire-Baratte : Mme Compain-Murez, MM. Goby, Murez, Soleilhac, Roblin, administrateurs, Virmoux, Mougne adhérents- Riverains du secteur et jardiniers- Commission européenne : M. Stravos Dimas- M. Burdeyron, Préfet de la Nièvre <p>Pour information : Conseil général de la Nièvre : MM. Charmant et Lebreton, Chambre d'agriculture de la Nièvre : M. Balique, Direction Départementale de l'Equipement : M. Bourven,</p> <ul style="list-style-type: none">- M. Bardinnet, SPPEF- Membres du collectif Loire-Baratte : Loire Vivante, Solidaire avec les paysans, NAE- Site internet : www.loire-baratte.com
---	---

1 Contexte :

L'association Saint-Fiacre Loire-Baratte actuellement en inventaires faunistique et floristique sur le territoire de la Baratte dans le cadre de la politique régionale « zone humide » et M. Jean-Claude Laleure, expert naturaliste en charge de l'inventaire faunistique, recevaient les responsables environnement de la ville de Nevers et de la commune de Saint-Eloi le 14 septembre 2007, au bord des fossés du site de la Baratte.

La mise en évidence par les inventaires d'une espèce à haute valeur patrimoniale, l'agrion de mercure, protégée au niveau européen et national sous-tend des obligations de respect de l'espèce et de son habitat, (voir proposition de cahier des charges de l'expert en annexe).

2 Enjeux :

Maintenir, développer l'espèce d'odonate, présent en effectif fragile, et son habitat par des pratiques de gestion écologiques adaptées. Plus largement, favoriser le développement de la faune vivante dans les fossés et sur la zone humide de la Baratte.

3 But de la rencontre :

L'objet de la rencontre était de proposer des solutions de gestion écologiques des fossés aux responsables Environnement de la ville de Nevers et de la commune de Saint-Eloi et d'évoquer plus largement la gestion de la zone humide.

4 Inventaires et dispositions à prendre au regard de l'agrion de mercure

Monsieur Laleure, expert naturaliste, a tout d'abord donné des informations sur la démarche d'inventaires floristique et faunistique actuellement réalisés sur le secteur. Il a cité entre autres différentes espèces rencontrées (batraciens dont la grenouille verte, triton et crapaud accoucheur, les différentes espèces d'odonates, les oiseaux dont l'alouette lulu), parmi les plantes : l'ortie brûlante, la grande consoude.. Une graminée est par ailleurs en cours d'analyse par des sommités de renom national.

Association Saint-Fiacre Loire-Baratte
Chez Madame Compain – 20, rue du Vernet 58000 NEVERS
Tél 06 10 39 57 26

Il a ensuite donné des détails sur la vie de l'agrion de mercure et les conditions de maintien et de développement de celui-ci dans les fossés de la Baratte. **L'espèce a été repérée dans deux fossés : rue de la Chaume (Nevers) et sur le fossé central de la Chaume (Saint-Eloi).**

➤ **Méthodes de curage et de fauchage**

Les méthodes de curage et de fauchage (objet de la proposition de cahier des charges) ont été développées sachant que le curage, lorsqu'il s'avère nécessaire, peut être réalisé en plusieurs tronçons sur plusieurs années à des périodes très précises de l'année. Le curage manuel effectué par tronçon ne représente pas une charge de travail lourde. De même le fauchage (qui exclut toutes méthodes de broyage) doit être effectué également à des périodes précises.

Il s'avère qu'une bande herbeuse de plusieurs mètres (5 mètres) où les intrants sont exclus sur les bords des fossés est nécessaire, notamment pour leur maintien en place. Les fossés dont les parois sont sans cesse mises à nue s'effondrent.

➤ **Mise en place d'un observatoire**

La mise en place d'un observatoire s'inscrit dans une démarche de suivi de l'évolution de l'espèce, de son développement et dans un but pédagogique. Elle apparaît comme indispensable. Cet observatoire viendrait en continuité des inventaires et de la démarche de gestion différenciée engagée par la ville de Nevers.

L'expert, M. Laleure a remis à chacun des participants un exemplaire de proposition de cahier des charges.

5 Etat des lieux du secteur

A la suite, un certain nombre de sujets a été abordé comme :

- le repiquage d'osier, espèce inféodée, qui évite notamment l'effondrement des fossés,
- la restauration des fontaines,
- le curage du fossé de la rue Pissevache actuellement très obstrué,
- la restauration des haies,
- la replantation et la taille des saules à pratiquer de manière à ne pas mettre les vieux sujets en péril,
- La mise en valeur d'une mare sur le bocage

Le **fossé de la rue Pissevache** longé d'une haie (en mauvaise état) exerce une fonction de drain en provenance de la Chaume notamment dans les périodes de fortes inondations qui se prolongent parfois jusqu'en mai. Il alimente de petites mares dans les prairies longeant la rue Pissevache. Ces mares constituent l'habitat de différentes espèces. La qualité de l'eau et l'entretien écologique des fossés sont primordiaux.

De même, les **fossés de la rue Saint-Fiacre** (Saint-Eloi), en dehors de leur fonction de drainage, constituent un potentiel intéressant au regard de la faune et de la flore (présence de têtards alytes) à condition que ne soient pas utilisés de désherbants et autres intrants ou polluants dangereux pour la biodiversité. Une suite de pieds de grande consoude a été repérée sur les parois d'un des fossés. Le grand danger pour la faune, la flore et la qualité du paysage du secteur Saint-Fiacre serait la poursuite de l'urbanisation sur les jardins maraîchers d'une grande valeur agronomique et identitaire.

La Baratte compte plusieurs dizaines de **jardins familiaux**. Au cours des différents échanges entre les participants, une expérience de jardins familiaux biologiques qui serait menée par la ville de Nevers, sur ses parcelles, a également été évoquée.

La nature du **classement de la Baratte** a également fait l'objet d'échanges. Le dossier est actuellement entre les mains de la **DIREN Bourgogne**. Un courrier a également été envoyé au **Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable** au regard de la présence de l'agrion de mercure ainsi qu'à **la Commission Européenne**.

6 Conclusions

Il a été convenu que :

- les responsables de l'environnement de la ville de Nevers feraient, en interne, une proposition de gestion adaptée au regard du respect de la biodiversité et de la gestion des fossés incluant la mise en place d'un observatoire pour l'agrion de mercure ;
- la commune de Saint-Eloi, représentée par M. Moreau, va de son côté adapter la périodicité et la méthode d'entretien des fossés de la rue Saint-Fiacre afin de favoriser le développement de la biodiversité. Une sensibilisation reste à faire auprès des riverains ;
- l'association Saint-Fiacre et M. Laleure rencontreront sur le terrain, dès cet automne les jardiniers-maraîchers, déjà sensibilisés à la question de la biodiversité ;
- l'association Saint-Fiacre s'engage, dans un souci de transparence, à diffuser le présent compte-rendu à l'ensemble des parties prenantes et à le verser sur le site internet www.loire-baratte.com

En conclusion, l'association Saint-Fiacre Loire-Baratte remarque une volonté affichée des participants d'avancer dans le bon sens. La ville de Nevers, désormais propriétaire d'un grand nombre de parcelles sur le secteur possède la dimension requise pour répondre aux obligations induites par la présence d'une espèce protégée ainsi qu'aux enjeux écologiques globaux.

L'association reste en lien avec les différents acteurs afin de connaître la planification des actions à engager et reprend contact avec la DIREN Bourgogne. Une visite de l'association Saint-Fiacre sera effectuée sur le jardin pédagogique créé récemment par les équipes techniques de la ville de Nevers afin de renforcer les liens et d'échanger sur les bonnes pratiques.